

Programme énergétique national

à l'échelle du monde et la baisse imprévue des prix du pétrole sur les marchés internationaux ont ébranlé la confiance de l'industrie et réduit le volume des investissements dans le secteur énergétique au Canada.

Depuis l'accord conclu avec l'Alberta en décembre dernier, le gouvernement du Canada a pris plusieurs mesures pour neutraliser les effets de la situation internationale. Il a décidé, par exemple, d'appliquer le nouveau prix de référence du pétrole à la plupart des projets pilotes, une aide aux puits peu productifs et la possibilité d'une déduction pour épuisement pour les dépenses d'immobilisations en cours de Suncor et de Syncrude. On évalue le coût de ces mesures d'aide au secteur pétrolier à plusieurs centaines de millions de dollars.

En outre, le gouvernement albertain a annoncé en avril que conformément aux dispositions de l'entente signée en septembre dernier, il réduisait de \$5.4 le montant de la redevance. Nous nous réjouissons de telles mesures, mais il est clair que cela ne suffit pas. C'est pourquoi ce soir, le gouvernement fédéral prend un certain nombre d'initiatives pour être certain que les progrès dont je viens de parler se poursuivent durant les mois à venir.

M. Clark: Allez-vous démissionner?

M. Lalonde: Le gouvernement va tout d'abord faire en sorte que le niveau de la production de pétrole augmente à nouveau. Deuxièmement, il va aider le secteur pétrolier à multiplier les travaux d'exploration. Troisièmement, il va encourager encore davantage la substitution du gaz naturel au pétrole. Quatrièmement, la taxe sur le gaz naturel et le gaz liquéfié ne sera pas augmentée cette année. Cinquièmement, il ne sera pas nécessaire d'augmenter la redevance de recouvrement au cours de cette année ce qui va réduire d'autant le prix des produits pétroliers au niveau des consommateurs.

J'ai déposé ce soir une description détaillée de ces mesures, mais j'aimerais néanmoins attirer votre attention sur le fait que le gouvernement accorde 2 milliards pour revigorer notre secteur pétrolier et le rendre plus compétitif.

La taxe de base sur les recettes provenant du pétrole et du gaz va être ramenée de 16 p. 100 à 14.67 p. 100 pour la période s'étendant du 1^{er} juin de cette année au 31 mai de l'année prochaine. Ce qui veut dire qu'après avoir tenu compte de la déduction pour épuisement déjà existante, le taux de la taxe sur les recettes à la production sera de 11 p. 100.

En outre, l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires provenant du pétrole traditionnel est levé pour la période s'étendant du 1^{er} juin de cette année au 31 mai de l'année prochaine. Le prix à la tête du puits du pétrole découvert après 1973 pour lequel les sociétés doivent verser des redevances aux provinces au taux du nouveau pétrole, mais qui ne bénéficient pas du prix de référence pour le pétrole nouveau passera, au 1^{er} juillet de cette année, à 75 p. 100 du cours mondial. Il restera ensuite à ce niveau et sans dépasser la limite de 75 p. 100 du cours mondial tant que le prix du pétrole conventionnel ou du pétrole découvert avant 1974 n'aura pas atteint ce niveau. Après quoi, le pétrole découvert avant 1981 sera à nouveau soumis aux mêmes critères d'établissement du prix qu'auparavant.

On offrira aux petits producteurs un crédit annuel maximum de \$250,000 sur la taxe sur les recettes pétrolières et gazières que devront payer les sociétés. Ce crédit, qui sera offert pour compenser la taxe sur les recettes produites après le

1^{er} mai 1982, sera particulièrement avantageux pour des centaines de petits producteurs qui n'auront pas, de ce fait, à verser la moindre taxe sur leurs recettes pétrolières et gazières. Nous pensons que moins d'une centaine des sociétés les plus importantes paieront une taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Les gains nets que réalisera l'industrie grâce à ce crédit s'élèveront à environ 900 millions de dollars d'ici 1986.

A compter du 1^{er} janvier 1983, le prix repère du nouveau pétrole s'appliquera aussi aux projets de récupération tertiaire déjà lancés, dont les redevances ne sont pas plus élevées que celles qui s'appliquent au nouveau pétrole. Le gouvernement du Canada accordera pour les projets de récupération tertiaire une déduction pour épuisement gagné, sous réserve d'une entente avec les provinces au sujet des niveaux appropriés de réduction des redevances et de l'obtention de données indiquant qu'un tel appui est justifié. Dans le cas des projets très importants, c'est-à-dire ceux de plus de 100 millions de dollars, chaque cas sera examiné séparément pour déterminer si le projet est admissible à la déduction pour épuisement gagné.

A compter du 1^{er} janvier 1983, le prix repère du nouveau pétrole s'appliquera aussi à tous les projets expérimentaux pour lesquels les redevances représentent au maximum 5 p. 100 des recettes brutes. A partir de cette date, le prix repère du nouveau pétrole s'appliquera aux puits de pétrole dont la production a été suspendue pour au moins trois ans, à condition que la production de ces puits donne droit aux redevances sur le nouveau pétrole.

Le taux réel de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et des redevances sur le pétrole synthétique produit par les usines intégrées de traitement des sables bitumineux baissera de 12 p. 100 à 8 p. 100 entre le 1^{er} janvier 1983 et le 1^{er} décembre 1984.

Voilà donc les principales mesures qui s'appliqueront à l'industrie pétrolière et gazière. La part des recettes qui reviendra à l'industrie sera plus importante qu'auparavant. Entre 1975 et 1980, pendant ce qu'on a appelé la période dorée de l'industrie, elle recevait 45 p. 100 des recettes, lesquelles étaient alors beaucoup moins importantes. Selon nos prévisions, ces mesures et celles que l'Alberta a annoncées en avril donneront à l'industrie 46 p. 100 des recettes d'ici 1986. L'exploitation des richesses énergétiques sert de catalyseur à la croissance économique et nous tenons à garantir que cela continue. Ces mesures rendront tout son dynamisme à l'industrie pétrolière, ce qui stimulera l'expansion économique du Canada en général et favorisera la création d'emplois et d'occasions d'investissement pour les Canadiens.

• (2020)

Quand le premier ministre Lougheed a annoncé que son gouvernement réduirait le montant des redevances qu'il percevait, il s'inquiétait de ce qu'une partie des recettes destinées à l'industrie aillent gonfler le Trésor fédéral. Les mesures que je viens d'annoncer ce soir prouvent que ce n'est tout simplement pas le cas. Au contraire, le gouvernement du Canada assure plus de 2 milliards de dollars de bénéfices supplémentaires, dont environ 300 millions de dollars iront directement au gouvernement de l'Alberta. J'invite maintenant le premier ministre Lougheed à reverser au moins une partie de cet argent à l'industrie pétrolière, surtout pour l'encourager à exploiter les usines existantes de sables bitumineux et à les développer. Le